



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Communauté de communes Sud Alsace Largue

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :
  - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
    - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
    - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
    - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
  - et 3 sujets transversaux :
    - le déploiement des usages du **numérique**
    - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
    - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
  - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

## 2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au 25 juin 2021

### • Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue.

Ce périmètre regroupe 44 communes pour une population de 22 657 habitants.

La Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Communauté de communes Sundgau forment le PETR Pays du Sundgau.

## Le territoire de la CCSAL

- 44 communes
- 230 km<sup>2</sup>
- Environ 10 000 foyers
- Deux bourgs centre :
  - Dannemarie : 2 287 habitants
  - Seppois-le-Bas : 1 383 habitants
- Plus petite commune : Saint-Cosme avec 96 habitants
- 29 communes sur 44 ont moins de 500 habitants



### Situé dans le Sundgau

- Frontalier de la Franche Comté sur sa bordure ouest et de la Suisse sur sa bordure Sud
- Au centre d'un triangle Belfort, Mulhouse, Bâle.

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

**Contrats de référence intégré dans le PTRTE** que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Contrat Territorial Eau Climat (contractualisation Agence de l'Eau Rhin Meuse/CCSAL)	Février 2021 Durée du contrat : 2020-2023	Ensemble du territoire de la CCSAL
Plan de gestion des espaces Ruraux (GERPLAN) (contractualisation Département/CCSAL)	26 mai 2009	Ensemble du territoire de la CCSAL
Contrat de ruralité	15 février 2017	
Plan Offensive Croissance Emploi	19 février 2019	Sud Alsace
Territoire d'Industrie	19 mars 2019	Ensemble du territoire de la CCSAL
Programme d'intérêt général (Anah)	02 juillet 2018 2018-2023	Ensemble du territoire de la CCSAL
<b>Contrat à venir</b>		
Plan Climat Air Energie Territorial	En cours d'élaboration 2021-2026	Ensemble du territoire de la CCSAL
Contrat Local de Santé (CLS)	Le contrat local de santé de la ville d'Altkirch est en cours d'élaboration, son élargissement à la CCSAL est en cours de réflexion. Pas d'échéance à ce jour.	Non défini à ce jour
Petites Villes de Demain (avec la commune de Dannemarie)	Signature de la convention en septembre 2021	Bourg centre de Dannemarie et territoires limitrophes
Convention territoriale Globale (CTG) : cette convention va constituer le contrat cadre de travail avec la Caisse des Allocations familiales du Haut Rhin pour les années à venir et pour l'ensemble de l'action sociale, y compris les investissements nécessaires aux bâtiments liés à ces actions.	Elaboration en 2021 Signature prévisionnelle à la fin 2021.	Ensemble du territoire de la CCSAL

Contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud : ce contrat est en cours d'élaboration par Voie Navigable de France et la Région Grand Est. Le mode de gouvernance de ce contrat n'est pas encore défini mais la CCSAL y sera obligatoirement incluse possédant le plus grand linéaire de la branche Sud du canal	Signature probable-début 2022.	Communes concernées par le canal et une bande de 5 km bordant le canal : Eglingen, Hagenbach, Gommersdorf, Wolfersdorf, Dannemarie, Retzwiller, Valdieu Lutran, Montreux vieux et Montreux jeune.
Plan Alimentaire territorial	En cours d'élaboration	Ensemble du territoire de la CCSAL

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

### 1. Stratégie inter-PTRTE (échelle PETER Pays du Sundgau)

La stratégie inter-PTRTE est ici abordé à l'échelle du PETER du Pays du Sundgau, établissement public d'analyse, de prospective et de coordination de programme de financement qui se joue à l'échelle des Communautés de Communes Sud Alsace Lague et Sundgau. Sans se substituer aux Communautés de Communes, le Pays du Sundgau porte en concertation avec ces dernières, des actions et des programmes qui d'une part répondent à des enjeux qui concernent l'ensemble du bassin de vie sundgauvien et d'autre part s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation.

Pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux décrits en annexe 1, le Pays du Sundgau, en collaboration avec les Communautés de Communes met en œuvre une stratégie en 5 axes. Il convient de préciser que nous sommes actuellement dans une situation de transition et que ces stratégies sont amenées à trouver de nouveaux calages notamment à travers le projet de territoire, dont l'objet est avant tout de définir « qui fait quoi ». Nous sommes aussi dans une période où beaucoup de sujets sont appelés à se renforcer et à trouver de nouvelles organisations. C'est notamment le cas des mobilités suite à la prise de compétence AOM par les Communautés de Communes, le développement des énergies renouvelables et le développement économique.

#### Axe 1 : la gouvernance des complémentarités inter-collectivités à l'échelle du territoire

Il s'agit de la principale question posée par le Projet de Territoire. Sur le plan de l'analyse des enjeux et des moyens dédiés, les études et les actions portées par le Pays du Sundgau permettent de cibler les besoins et d'apporter des réponses quantifiables. Le projet de territoire a pour but de renforcer l'harmonisation et les complémentarités des actions inter-collectivités.

## Axe 2 : Transition Écologique

### o Le « Plan de Paysages » volet transition écologique

Il s'agit d'une stratégie de planification de développement des énergies renouvelables pour le territoire. En partant du postulat que le changement climatique apporte des changements profonds sur les paysages du Sundgau et que les moyens d'atténuer le changement climatique ont eux aussi des impacts sur ces paysages, l'objectif de la démarche est d'intégrer une approche exhaustive des ressources avant de lancer des projets de développement des énergies renouvelables, en prenant également en compte la ressource paysagère. Véritable colonne vertébrale de la stratégie de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire, cette démarche inclut une concertation avec les acteurs concernés pour maîtriser les paysages de demain dans le contexte de changement climatique, partant des constats, des souhaits et des modalités d'implantations intégrées d'infrastructures permettant de développer les énergies renouvelables.

### o Animation du schéma de développement éolien

Le schéma d'évaluation des capacités de productions d'énergie éolienne s'est terminé en 2020. Après avoir pris en compte l'ensemble des enjeux et contraintes qui excluent ces implantations, une dizaine de sites apparaissent comme favorables aux implantations (absences de contraintes liées à l'Euroairport, aux ondes hertziennes, exclusion des zones à forts enjeux de biodiversités, recul aux bâtis, prise en compte des trajectoires de la faune avicole). Il s'agit de présenter les possibilités aux élus afin qu'ils puissent décider en connaissance d'implanter ou non des éoliennes sur ces zones : implantations de 15 éoliennes maximum permettant de couvrir les besoins de 40% des besoins en énergie des ménages du territoire.

### o Rénovation thermique des logements et des entreprises du petit tertiaire

Par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, l'objectif est d'apporter aux habitants et aux responsables d'entreprises un conseil objectif dans la rénovation thermique. Tant pour les aspects techniques (choix des matériaux, priorisation des travaux), qu'administratifs et financiers.

### o Appui aux réductions de consommation d'énergies par une politique contractuelle de CEE

Le Pays du Sundgau appuie les entreprises et les collectivités pour élaborer les dossiers de CEE et permettre des financements de travaux de rénovations thermiques.

### o Projet alimentaire territorial

Les deux Communautés de Communes et le Pays ont porté une candidature commune à l'appel à projets « émergence de nouveaux PAT ». Le territoire est labellisé PAT ce qui a permis de déposer un dossier pour le développement de l'abattoir de Cernay. Les collectivités sont dans l'attente du jury de sélection pour le financement des études internes prévues pour calibrer une politique alimentaire structurée en lien avec l'agriculture. Les questions de diversification des productions, de volumes, de développement des outils de transformation sont au cœur des enjeux.

## Axe 3 : Mobilité

### o Covoit'Go, deux lignes de covoiturage dynamique

Sur les trajets domicile-travail dans les territoires périurbains et ruraux en France, on compte en moyenne moins de 1,07 personne par auto. En d'autres termes, les voitures en circulation sont remplies... de sièges libres ! Les lignes de covoiturage Covoit'Go permettent de favoriser la rencontre entre co-voitureurs (conducteurs et passagers) via des arrêts sécurisés, pour éviter que trop de voitures circulent à vide.

Le Pays du Sundgau a décidé de faire appel à Ecov pour déployer deux lignes de covoiturage Covoit'Go pour proposer des alternatives à l'autosolisme pour les trajets du quotidien, permettant de relier les communes de Seppois-le-Bas, de Waldighoffen, d'Illtal, d'Hirsingue et d'Hirtzbach à la gare d'Altkirch.

Ces lignes de covoiturage Covoit'Go proposent 8 arrêts, qui assurent aux conducteurs et aux passagers de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Ces lignes de covoiturage sans réservation ont plusieurs objectifs :

- Proposer un mode de transport simple, lisible, structurant et gratuit au quotidien pour les habitants du territoire du Sundgau.
- Permettre aux ménages de faire des économies dans leur budget transport.
- Réduire la pollution et la saturation des réseaux à l'entrée des agglomérations voisines en luttant contre l'autosolisme.
- Renforcer les liens sociaux et l'entraide au sein du territoire du Sundgau.

#### o **Schéma Directeur Cyclable**

L'objectif de la démarche est de préfigurer un maillage pertinent des continuités cyclables dans une logique des mobilités du quotidien. Le diagnostic est terminé ainsi que la concertation prospective avec les communes. La restitution de cette concertation est prévue pour le début du mois de juillet et s'ensuivra la rédaction d'une feuille de route financière permettant de prioriser les infrastructures à venir.

#### o **Stratégie de communication**

Des guides de mobilités à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau sont finalisés. Ils visent autant à analyser les impacts actuels des déplacements des habitants que de donner les bonnes clefs intermodales pour trouver des alternatives à l'autosolisme.

### **Axe 4 : Développement local et attractivité**

#### o **Programme européen LEADER 2014-2024**

Le Pays du Sundgau est la structure porteuse de GAL Sundgau 3-F aux échelles des 108 communes du Sundgau et de 40 communes de Saint-Louis Agglomération. Une enveloppe de 1 299 000 € a été programmée et un abondement de 600 000 € vient d'être annoncé pour la période de transition.

#### o **Parcours « art et nature STUWA »**

Interroger les enjeux de la transition écologique avec le public et par l'art, tel est l'objet de STUWA. Cette année, cinq œuvres seront installées sur les thèmes des mobilités et de l'économie circulaire. Le format est appelé à évoluer dès l'année prochaine.

### **Axe 5 : Cadre de vie, aménagement du territoire et urbanisme**

#### o **Animation du SCoT**

Avis officiels et accompagnement des projets de planifications urbaines.

## **2. La stratégie de la Communauté de communes Sud Alsace Largue**

La stratégie de la Communauté de communes Sud Alsace Largue répond à plusieurs enjeux interdépendants qui sont :

- o **L'encastrement fort avec les politiques publiques de l'État et des grandes collectivités.** Ces politiques définissent des grands axes de travail qui influencent et encadrent en partie les projets du territoire. La CCSAL peut parfois contribuer à leur définition et évolue en congruence avec ces politiques. Ce sont les grands schémas d'aménagement, d'économie, les plans régionaux ou départementaux, etc...



- **Les grands enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas**, qu'ils soient environnementaux (crise climatique, problématique eau/air/biodiversité), sociaux (crise sanitaire et ses impacts, action sociale en général) ou économiques (impact également de la crise sanitaire).
- **Les besoins spécifiques des habitants, des communes et des acteurs socio-économiques du territoire**. Cette réponse constitue le cœur de l'action de la collectivité. Ces actions vont de la mise en place de services (enfance jeunesse, mobilité, service de l'eau et des produits résiduels) à des actions innovantes adaptées au territoire (mobilité en milieu rural, santé, etc...).

Cette stratégie se concrétise par trois grands axes de travail décrit ci-dessous.

### **Axe 1 : s'engager pour la transition écologique**

Le territoire de la CCSAL n'échappe aux grands constats environnementaux : réchauffement climatique, raréfaction de la ressource en eau et baisse de sa qualité, appauvrissement de la biodiversité, problématique santé environnement, raréfaction des matières premières, etc... Partant de ces constats, la volonté de la collectivité est d'être un acteur fortement engagé pour la transition écologique. Cela passe notamment :

- **Par le développement des énergies renouvelables**
  - Création d'un champ photovoltaïque de 11600 panneaux produisant 5400 mWh/an, soit la consommation d'environ 20% des ménages du territoire ;
  - Mise en place de toitures solaires sur les bâtiments intercommunaux : nouveau bâtiment de service publique, COSEC, Maison de la nature du Sundgau, et rénovation énergétique de ces bâtiments ;
  - Création d'un véhicule juridique d'Energie partagé intercommunalité/communes ;
  - Accompagnement de la création de deux stations de méthanisation pour la production de biogaz par des groupements agricoles ;
  - Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé ;
- **Par une politique « 0 déchet, 0 plastique »**
  - Construction d'un centre de tri et de valorisation des produits résiduels ménagers ;
  - Harmonisation des collectes sur l'ensemble du territoire avec une redevance encore plus incitative ;
  - Rationalisation des collectes et développement de solutions de gestion de proximité des fermentescibles (compostage individuel ou collectif, broyage, etc...) ;
- **Par une politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durable**
  - Accompagner la création d'une marque collective valorisant les productions et les pratiques d'élevage à l'herbe du Sud Alsace ;
  - Favoriser l'implantation de cultures à bas niveau d'impact (BNI) sur le territoire ;
  - Étudier la faisabilité et expérimenter la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
  - Mettre en place des goûters de produits locaux dans nos structures enfance jeunesse ;
  - S'investir dans le Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays du Sundgau ;
- **Par une politique de l'eau cohérente sur l'ensemble du cycle de l'eau**
  - Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement ;
  - Coordination forte avec l'Epage Largue ;
  - Investissement dans des installations d'assainissement performantes ;
  - Élaboration d'une stratégie de gestion et de la valorisation de la ressource en eau ;



- Mise en place d'un programme de sensibilisation des acteurs économiques à la gestion raisonnée et durable de la ressource en eau ;
- Création d'un site pilote de dés-imperméabilisation de la cour d'école et de périscolaire ;
- **Par le soutien aux actions pour la biodiversité à travers les GERPLAN**
- **Par le développement de l'Education à la Nature et à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD)**
- Soutien fort en fonctionnement et en investissement à la Maison de la nature du Sundgau (7000 personnes accueillies/an, tout type de public) ;
- Le développement d'action d'EENDD dans les structures enfance/jeunesse du territoire ;
- La création d'un espace pédagogique au sein du futur centre de valorisation des produits résiduels des ménages ;

## **Axe 2 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants**

Les habitants du territoire sont le cœur de cible des actions de la collectivité. Issue de la fusion de deux communautés de communes, la CCSAL souhaite proposer des services unifiés et cohérents sur l'ensemble de son territoire. Cela passe notamment :

- **Par une offre de service et des équipements de même qualité sur l'ensemble de son territoire**
- Harmonisation du fonctionnement de la petite enfance entre le nord et le sud du territoire, proposer des accueils dans des locaux de qualité, accompagner la parentalité et accroître la qualité pédagogique,
- Harmoniser les collectes de déchets ménagers et les consignes de tri
- **Par l'amélioration de la qualité d'accueil du public**
- Créer un nouveau site d'accueil multi-service de l'intercommunalité,
- Proposer un accueil numérique de proximité sur ce nouveau site,
- Proposer des points d'accueils délocalisés,
- Proposer des équipements rénovés (COSEC, Marpa, Maison de la nature)
- **Par le développement de nouveaux services sur le territoire**
- Développement d'une politique d'accompagnement des jeunes sur le territoire,
- Développer une politique culturelle et de valorisation du patrimoine,
- Accompagner les populations dans des mobilités vertes (piste cyclable par exemple) et renforcer la mobilité des aînés
- Développer une politique de mutualisation vers les communes
- Développer une politique d'accueil touristique autour de l'eurovélo6 à Dannemarie
- Accompagnement à la mise en place d'un pôle médical de santé sur le Nord du territoire de la CCSAL

## **Axe 3 : S'engager pour une économie moderne de proximité**

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue exerce la compétence « développement économique ». La stratégie proposée a pour ambition d'aboutir à un projet réaliste permettant :

- De se doter d'une vision prospective en établissant un diagnostic économique du territoire et en définissant des orientations stratégiques lisibles pour les acteurs économiques. Cette stratégie devra traduire une vision commune intercommunalité/communes/acteurs économiques pour gagner en attractivité.
- Engager un plan d'action permettant le maintien de l'artisanat local, la réimplantation locale de savoir-faire, l'émergence d'industrie innovante, notamment l'innovation verte ou encore la revitalisation du foncier existant.

Cette stratégie s'appuiera sur les principes suivants :

- o **Capitaliser sur les atouts du territoire afin de renforcer son attractivité** : promouvoir un développement territorial équilibré, valoriser les synergies, attirer des entrepreneurs, des étudiants, et de la population active,
  - o **S'appuyer principalement sur l'endogène comme facteur de développement** : capital économique et humain,
  - o **Renforcer l'adhésion les acteurs économiques à cette stratégie** : décroissant les secteurs d'activités à travers l'EIT ; Développer les partenariats/coopérations avec Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Grand Belfort, Canton du Jura, les chambres consulaires (CCI, CMA, Grand E-nov Plus...)
  - o **Être un territoire d'expérimentation et d'innovation** :
    - S'inscrire et développer les initiatives déjà existantes au niveau national : French Tech, Territoire d'Industrie, Plan de relance, Petites Villes de Demain...
    - Favoriser l'innovation par les usages : numérisation des entreprises et des commerces, fabrique des territoires, fab-lab, espace de coworking...
- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

**Voir tableau en annexe 1**

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

### 3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### 4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
  - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région Grand Est	État	Communauté européenne d'Alsace
<p><b>AUSILIO Eric</b> DGS Communauté de communes Sud Alsace Largue T : 03 89 07 24 24 <a href="mailto:e.ausilio@sudalsace-largue.fr">e.ausilio@sudalsace-largue.fr</a></p>	<p><b>OULEVEY Pascal</b> Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 <a href="mailto:pascal.oulevey@grandest.fr">pascal.oulevey@grandest.fr</a></p>	<p><b>SEITZ Florence</b> Secrétaire générale Sous-préfecture d'Altkirch T : 03 89 29 23 04 / 07 85 70 81 94 <a href="mailto:florence.seitz@haut-rhin.gouv.fr">florence.seitz@haut-rhin.gouv.fr</a></p>	<p><b>BROGLIN Jérémy</b> Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 <a href="mailto:jeremy.broglin@alsace.eu">jeremy.broglin@alsace.eu</a></p>
<p><b>HENGY Régis</b> DGA Communauté de communes Sud Alsace Largue T : 03 89 07 24 24 / 06 79 85 77 37 <a href="mailto:r.hengy@sudalsace-largue.fr">r.hengy@sudalsace-largue.fr</a></p>	<p><b>PICARD-LEMONNE Anne</b> Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 <a href="mailto:anne.picard-lemonne@grandest.fr">anne.picard-lemonne@grandest.fr</a></p>	<p><b>BOUGEROL Thomas</b> Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 <a href="mailto:thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr">thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</a></p>	
<p><b>RIGOULOT David</b> Directeur PETR Pays Sundgau T : 03 89 25 49 82 / 06 65 70 49 61 <a href="mailto:direction@pays-sundgau.fr">direction@pays-sundgau.fr</a></p>		<p><b>Emma HENRICH</b> Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 <a href="mailto:emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr">emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</a></p>	

## Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

### Composition du comité de pacte

**État** : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

**Région** : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

**Collectivité européenne d'Alsace** : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent.

**EPCI** : Président/DGS/DGA de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ou son représentant

**Autres (le cas échéant)** : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

### ➡ Signataires du Pacte :

<b>État</b>	<b>Région Grand Est</b>	<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>
<b>Louis LAUGIER</b> Préfet du Haut-Rhin	<b>Jean ROTTNER</b> Président	<b>Frédéric BIERRY</b> Président
<b>Communauté de communes Sud Alsace Largue</b>	<b>PETR Pays Sundgau</b>	
<b>Vincent GASSMANN</b> Président	<b>Nicolas JANDER</b> Président	

## Annexes

- [Annexe 1 : Tableau de projets](#)
- [Annexe 2 : Eléments de diagnostic territorial](#)
- [Annexe 3 : Bilan écologique du territoire](#)